

## COMPTE-RENDU

Mardi 3 février 2026 à 19 heures  
Salle du Conseil municipal

### Ordre du jour

**Délibération N°1 du 3 février 2026** : Ressources Humaines – Ratios d'avancement de grade

**Délibération N°2 du 3 février 2026** : Ressources Humaines – Revalorisation du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) – Campagne d'entretiens professionnels 2026

**Délibération N°3 du 3 février 2026** : Culture – Approbation de l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de la salle « La Lucarne » au profit de l'EPCC « Scènes du Golfe »

**Délibération N°4 du 3 février 2026** : Transition Ecologique – Fixation du prix de vente du livre « L'extraordinaire biodiversité d'Arradon »

**Délibération N°5 du 3 février 2026** : Transition Ecologique – Fixation du prix de revente du bois dans le cadre du plan de gestion durable des haies de bord de route

**Délibération N°6 du 3 février 2026** : Transition Ecologique – Convention d'entretien des pistes cyclables

#### Information :

- Conventions de mise à disposition signées sur le fondement de la délibération n°88/2020 du 06 octobre 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire
- Décisions prises sur le fondement de la délibération n°88/2020 du 6 octobre 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire
- Opérations financières effectuées avec la carte Achat public sur la base de la délibération N°30 du 6 avril 2021
- Nombre de naissances et de décès sur la commune d'Arradon

Je vous prie d'agréer, cher-e collègue, l'expression de ma parfaite considération.

Le secrétaire,

Thierry COUESPEL

Le Maire,

Pascal BARRET



**Pascal BARRET :**

Je vais ouvrir ce Conseil Municipal par l'appel.

Le maire est là.

Lucile BOICHOT,

Patrick MEDIGUE,

Sandrine CARTRON,

Philippe GUYOT,

Elisabeth TOUREAU,

Gérard LAPRUN,

Marie- Mad DREAN,

Martin DARBOIS,

Marina WEILL,

Serge LESBOS,

Etienne HEMAR,

Laurette JEGOU,

Yves LE CLOAREC.

Christian LUCAS,

Sabine DJINIADHIS,

Fanny LE MENTEC,

Nathalie DEBLOND,

Véronique LE COROLLER,

Catherine CHAIZE,

Jean-Philippe PERIES,

Emmanuel HERZOG,

Dany FOREST,

Eric MONNIN est absent et a donné pouvoir à Dany FOREST.

Gaëlle LEVEILLE NIZEROLLE,

Pascal LHERMITTE est absent et a donné pouvoir à Gérard LAPRUN.

Véronique ANSEL va arriver,

Thierry COUESPEL,

Elisabeth JARLEGAND.

Thierry COUESPEL a accepté d'être secrétaire de cette séance.

Le procès-verbal du 16 décembre, y-a-t'il des remarques ?

Des oppositions ?

Des abstentions ?

**Le bordereau est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés (29 votants).**

Merci.

**Délibération numéro 1.**

Nous débutons l'année avec le numéro 1, puisque nous sommes au premier Conseil de l'année 2026.

Les ratios d'avancement de grade que nous passons tous les ans, qui consistent à établir un ratio entre les agents promus et les agents promouvables, que nous vous proposons pour l'ensemble des cadres d'emploi catégories C, B et A que vous avez sur le tableau, et les grades d'avancement que vous avez en colonne numéro 2 à hauteur de 100%, ce qui permet de traiter à égalité tous les agents qui sont promouvables.

Cadres d'emplois	Grade d'avancement	Ratios « promu- promouvables » (%)
<b>Catégorie C</b>		
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe.	100
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe.	100
Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal	100
	Agent de maîtrise	100
Adjoints Administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100
Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100
Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100
	Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100
Agents sociaux territoriaux	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100
	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100
<b>Catégorie B</b>		
Auxiliaires de puériculture territoriaux	Agent social principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100
	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100
Techniciens Territoriaux	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	100
	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100
Rédacteurs Territoriaux	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100
	Technicien	100
	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100
Assistants Territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100
	Rédacteur	100
Animateurs territoriaux	Assistant de Conservation	100
<b>Catégorie A</b>		
Attachés Territoriaux	Animateur	100
	Attaché principal	100

Y a-t-il des remarques ?

*Après débat, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :*

- Approuver le tableau des taux de promotion tels que définis ci-dessus ;
- Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Des oppositions ?

Des abstentions ?

**Le bordereau est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés (29 votants).**

Merci.

Délibération numéro 2.

Il s'agit là de ce que l'on appelle le CIA, (Complément Indemnitaire Annuel).

Le CIA est une composante du régime indemnitaire des fonctionnaires et contractuels dans la collectivité, pour tous les agents de la collectivité.

Le CIA est un morceau de ce régime indemnitaire qu'on appelle le RIFSEEP, il est composé d'une part de l'IFSE et d'autre part, de ce CIA.

Le CIA, depuis que nous sommes en place ici, nous l'avons établi à un taux fixe, égalitaire entre tous les agents. Il était de 225 euros sur les années précédentes.

C'est un montant indemnitaire, c'est un choix que j'ai fait de le faire à égalité à tous les agents.

Nous vous proposons cette année, en vertu des avancées que j'avais souhaité faire avec nos agents, et en discussion avec les représentants du personnel, d'essayer, chaque fois que c'est possible, d'augmenter légèrement les revenus de nos agents, soit par l'IFSE, comme vous l'avez vu, dans ce qu'on appelle les groupes de fonctions, avec des IFSE qui augmentent régulièrement d'année en année, et puis le CIA.

Donc passer de 225 euros à 300 euros pour l'année. Si vous calculez, le CIA pour l'année, c'est une prime qui fait en 2025, à 225 euros, 18,75 euros par mois, soit 15 euros net pour un agent par mois. On va monter à 20 euros net par mois, soit 25 euros brut.

Vous avez dans le règlement, comme toutes les autres années, les conditions d'attribution de ce CIA qui est versé en fin d'année, là c'est pour la fin de l'année 2026.

<b>Groupe</b>	<b>Niveaux de fonctions</b>	<b>Cadres d'emplois</b>	<b>CIA minimum brut annuel</b>	<b>CIA maximum brut annuel</b>
1	Direction générale	Attachés	300 €	2 500 €
2	Direction Générale Adjointe, Direction de pôle, Direction d'établissement	Attachés, ingénieurs, rédacteurs	300 €	2 500 €
3	Responsable de service / Régisseur d'une salle de spectacle / Responsable du parc informatique et réseaux / Chargé de transition écologique / Juriste	Rédacteurs, techniciens, animateurs, adjoints administratifs, adjoints techniques, adjoints d'animation	300 €	2 500 €
4	Assistante de direction et des services techniques, Chargé des Ressources Humaines, des finances, de la communication, de la section jeunesse, Responsable service entretien, Adjoint au responsable de service, Chef d'équipe encadrement de + 3 agents	Rédacteurs, assistants de conservation du patrimoine, adjoints administratifs, adjoints du patrimoine, agent de maîtrise, adjoints techniques,	300 €	2 500 €
5	Chef d'équipe encadrement de - 3 agents, Référent(e) : multi accueil, LAEP, ALSH 11/17 ans et restaurant scolaire décentralisé, Cuisinier	Educateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, agents de maîtrise, adjoints techniques, agents administratifs, adjoints d'animation	300 €	2 500 €
6	Agent d'exécution et d'accueil	Adjoints administratifs, adjoints techniques, adjoints d'animation, agents sociaux, agents territoriaux spécialisés des écoles maternelle, adjoints du patrimoine	300 €	2 500 €

Vous avez aussi par groupe de fonctions de 1 à 6, le fameux CIA égalitaire, que nous avons défini comme CIA minimum. Car quand on définit un CIA., il faut aussi définir un CIA maximum.

Ce CIA maximum, si vous vous souvenez des débats de l'année dernière, en 2024, je vous l'avais expliqué, nous avons mis un CIA maximum à 2500 euros sur l'année. Il nous permet juridiquement et légalement de verser une prime pour les agents qui partent en retraite.

L'année dernière, pour ceux qui s'en souviennent, nous avons eu un départ en retraite, et pour le départ en retraite, c'est une prime qui avait été sollicitée par les représentants du personnel que nous avons accepté en CST et en délibération.

C'est une prime équivalente en fonction de la durée de la personne dans la collectivité, maximum à 1821 euros, qui correspond au SMIC brut actuel. Et le 2500, c'est 1800 euros plus les 300 euros de CIA. On est obligé de voter un plafond qui nous permet de délibérer et de verser cette somme à la personne.

Si nous n'avions pas défini ce plafond, nous ne pouvons pas verser cette prime de retraite.

En 2025, nous avons eu un départ en retraite. Et en 2026, nous avons deux départs en retraite programmés. Donc ce maximum de CIA sera versé, dans la limite de 2500, bien sûr, ce sera légèrement en dessous, pour deux agents.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Pas de questions ?

Très bien, nous allons voter le CIA à 300 euros.

*Après débat, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :*

*- Adopter l'actualisation du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) dans les conditions susvisées ;*

*- Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.*

Des oppositions ?

Des abstentions ?

**Le bordereau est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés (29 votants).**

Merci.

### **Délibération numéro 3.**

Nous allons parler de culture.

Il s'agit là d'un avenant à la convention de l'EPCC Scènes du Golfe.

Vous avez l'annexe 1.

Je vais passer la parole à Marina Weil.

#### **Marina WEILL :**

Merci, monsieur le Maire.

Un petit peu d'histoire pour commencer.

Vous savez déjà qu'en date du 7 juin 2016, le Conseil Municipal de la commune d'Arradon a créé l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Vannes-Arradon.

Le 29 septembre 2016, la mise à disposition de la salle de La Lucarne a été entérinée.

Le 27 juin 2023, nous avons modifié les statuts de cet EPCC en introduisant la participation de GMVA dans le budget de l'EPCC, et nous avons progressivement augmenté la participation de la commune, d'abord à 95 000 euros pour l'année 2024 et enfin à 100 000 euros pour l'année 2025.

Le bordereau de ce soir concerne un avenant numéro 2 qui vise à intégrer dans la Convention une valorisation financière de l'occupation de la Lucarne par l'EPCC Scènes du Golfe.

L'EPCC Scènes du Golfe l'utilise par contrat 150 jours par an et nous considérons qu'il est impératif de valoriser les coûts réels supportés par la Commune pour ces mises à disposition.  
Ça inclut les dépenses de consommation, l'amortissement du matériel et la mobilisation des agents communaux, essentiellement Jordan et le personnel de ménage.

Nous considérons que cette valorisation permet une transparence accrue dans les relations financières entre la commune et l'établissement et que le projet d'avenant prévoit un suivi annuel de l'utilisation de la salle et une éventuelle actualisation de cette valorisation.

Pour vous donner quelques chiffres, les dépenses annuelles de fonctionnement du bâtiment s'élevant à 45 972 euros, le coût d'amortissement du matériel à 15 211 euros, soit un total de 61 183 euros.

Nous l'avons rapporté aus 150 jours de mise à disposition, donc cela représente une valorisation de 17 793,10 euros.

Ce qui porte la valorisation globale de l'occupation à 42 936,82 euros avec le salaire du régisseur et le personnel de ménage.

Ces montants seront révisables pour tenir compte de l'évolution des coûts réels supportés par la Commune et les autres stipulations de la Convention initiale et de l'avenant numéro 1 demeurent inchangées.

En dernière ligne, vous avez le rappel des cotisations dont j'ai parlé tout à l'heure, puisque la commune verse chaque année à l'EPCC Scènes du Golfe, depuis 2025, 100 000 euros. Vous avez tous les éléments pour comprendre cette délibération.

**Pascal BARRET :**

Merci Marina pour cette intervention.

Je rajouterai juste que nous faisons aussi une sorte de régularisation puisque la ville de Vannes fait la même chose avec l'EPCC Scènes du Golfe, avec la valorisation.

Je ne sais pas depuis combien d'années elle le fait, mais en tout cas on a découvert ça assez récemment.

**Marina WEILL :**

On l'a appris récemment, mais on ne sait pas depuis combien d'années, je pense depuis l'arrivée de Rozenn Le Bris.

**Pascal BARRET :**

Il y a aussi là un parallélisme des formes qui était important à avoir.

**Marina WEILL :**

Je ne peux pas garantir absolument.

**Pascal BARRET :**

Vous l'avez dans les pièces annexes.

Ça a été délibéré par l'EPCC Scènes du Golfe ? La délibération a eu lieu. Le 17 décembre ?

**Marina WEILL :**

Nous étions présentes en CA Elisabeth et moi et la délibération a été adoptée.

**Pascal BARRET :**

Merci.

Pas d'autres interventions ?

*Après débat, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :*

*-Approuver l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de la salle « La Lucarne » au profit de l'EPCC « Scènes du Golfe », tel que présenté ci-annexé.*

*- Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.*

Des oppositions ?

Des abstentions ?

**Le bordereau est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés (29 votants).**

**Délibération numéro 4**, nous allons parler PNR, écologie et ABC concernant un livre que Thierry Couespel va nous présenter sur le fond et sur la forme.

Annexe numéro 2, Thierry.

#### **Thierry COUESPEL :**

L'objet de cette délibération, c'est de fixer le prix d'un livre qui s'appelle « L'extraordinaire nature d'Arradon ».

Ce livre, c'est la traduction simplifiée et très illustrée de l'Atlas de la Biodiversité Communale qui a été réalisée en partenariat avec le Parc Naturel Régional entre 2022 et 2025.

Ça sera un outil illustré, simplifié, très pédagogique.

Ce sera un outil de sensibilisation des connaissances qui ont été acquises lors des investigations menées sur la commune au cours de ces dernières années.

On va y parler de milieu naturel, présents sur la commune, donc les landes, les bois, le littoral, les prairies, également le milieu urbain. On va aussi parler de certaines espèces, certaines rares, qui sont présentes sur la commune et qu'on ne sait pas forcément.

La commune, pour certaines espèces, a une responsabilité particulière en préservant ces espèces, aussi bien animales que végétales.

Alors, la rédaction de cet ouvrage est en cours de finalisation.

Cet ouvrage sera disponible début mars.

Ce sera un livre au format 21-24 cm, broché avec une couverture souple, composée d'une soixantaine de pages, avec particulièrement de belles photographies qui sont soit produites par le Parc Naturel, soit par des habitants d'Arradon, qui ont fourni leurs photographies, et également par les services communaux.

On a eu l'occasion de feuilleter en commission Transition écologique ce qui a été fait sur d'autres communes, c'est vraiment un très bel ouvrage et chacun pourra l'apprécier en l'acquérant.

La commune en a commandé 800 exemplaires au prix de 7 euros, c'est le prix d'acquisition auprès du Parc Naturel Régional, au total 5 600 euros.

C'est un document qui pourrait être mis en vente à l'accueil de la mairie, à la médiathèque, et éventuellement dans certains commerces de la commune.

Il est proposé un prix de vente de 10 euros.

Je précise que 60% des communes du PNR ont fait ce choix d'un prix de vente de 10 euros.

D'autres ont plutôt choisi 12 euros, il y a même une commune qui a choisi de le donner gratuitement, la commune de Theix pour la citer.

Je peux aussi citer, pour illustrer ce prix de vente, une commune comme Sulniac, c'est 4 000 habitants, en avait commandé 700 exemplaires. Ils les ont tous vendus à 10 euros uniquement à la médiathèque de leur commune.

C'est un livre qui, j'espère, vous plaira à tous et qui sera vendu à partir de la première quinzaine de mars.

**Pascal BARRET :**

Merci Thierry pour ce résumé.

Un bel ouvrage effectivement pour avoir vu les autres au PNR.

Est-ce qu'il y a des interventions ?

Etienne ?

**Etienne HEMAR :**

Bonsoir.

Thierry a dit l'essentiel, il n'y a pas de souci, mais il se trouve que j'étais conseiller délégué à la biodiversité quand la deuxième tranche de l'ABC a démarré. C'est là que Arradon s'est engagé avec d'autres communes.

Il y a eu donc la première tranche qui a donné la diapo que Thierry a exposée sur les premières communes, Plougoumelen, Sulniac, etc.

Et c'est vrai qu'à ce moment-là, la question de refaire une brochure n'était pas du tout évidente, parce que le PNR à des moyens financiers limités, et ça demande d'énormes moyens humains, photos, textes, etc.

J'étais conseiller délégué, ce n'est pas moi qui ai lancé le travail à ce moment-là mais je suis personnellement heureux, que ça aboutisse, parce que c'est un beau travail.

**Pascal BARRET :**

Merci. Vous avez dit qu'en commission, vous étiez accordés sur ce prix de 10 euros ?

**Thierry COUESPEL :**

Ce n'est pas un enjeu extrêmement important, mais ça veut dire que la discussion était entre 10 ou 12 euros.

10 euros, il y a toujours cette idée. La commune ne va pas le donner gratuitement.

On ne va pas le mettre à 15 euros. Il y a un juste milieu, 10 euros, c'est un chiffre symbolique, l'objectif c'est surtout de le diffuser.

**Pascal BARRET :**

Bien sûr.

On sait que les ouvrages vieillissent assez vite. Ils sont d'intérêts à les diffuser rapidement, dans les premières années.

Je vais passer au vote s'il n'y a pas d'intervention.

*Après débat, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :*

- Autoriser la commercialisation du livre « L'extraordinaire nature d'Arradon » ;
- Fixer le prix de vente à 10 €
- Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Des oppositions ?

Des abstentions ?

*Le bordereau est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés (29 votants).*

#### **Délibération numéro 5.**

Là aussi nous allons fixer un prix, mais il s'agit là de revente du bois de bord de route. Vous avez une annexe numéro 3, et c'est Sandrine Cartron qui vous présente ce bordereau. Sandrine.

#### **Sandrine CARTRON :**

Merci Pascal. Je vais vous lire le bordereau, et ensuite vous apporterai quelques éléments complémentaires.

La Commune et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA) travaillent conjointement depuis 2 ans au développement de la filière bois énergie sur le territoire. Parallèlement, la Commune souhaite maintenir et restaurer son patrimoine arboré pour répondre aux enjeux de protection de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique.

Dans ce cadre, la préservation et la bonne gestion des haies bocagères constituent un enjeu fort. Plus du quart de ces haies bocagères est situé le long des routes. Bien que leur entretien relève majoritairement des propriétaires riverains, la Commune souhaite mettre en œuvre une gestion durable des arbres le long des routes.

Cette démarche vise plusieurs objectifs :

- ne plus intervenir dans l'urgence en agissant de manière préventive ;
- assurer la sécurité routière et le dégagement des lignes aériennes ;
- valoriser la ressource locale pour l'alimentation des futures chaudières-bois ;
- assurer durablement la repousse des haies et leurs bons états sanitaires.

Chaque année, un conventionnement est proposé aux propriétaires et aux exploitants agricoles riverains des routes ciblées, afin d'autoriser la Commune à réaliser cette opération collective sur leurs parcelles, avec don du bois issu de l'élagage.

Il est proposé d'établir un prix de vente à 25 € la tonne, ce prix comprenant l'évacuation, le déchiquetage et le transport du bois. Les recettes seront encaissées par la Commune.

Pour des compléments d'informations, la revente du bois se fera auprès de la SCIC Argoat Bois Énergie. Cette société est déjà prestataire de la SPL Golfe Énergies Renouvelables. C'est aussi la seule entreprise à réaliser des prestations de broyage et de traitement pour des petits volumes.

Le bois sera broyé et pesé sur place avant d'être évacué sur une plateforme de stockage.

A ce jour, nous ne savons pas quel volume sera traité.

Le diagnostic de terrain effectué par les techniciens bocage de l'agglomération a permis d'identifier un linéaire de bocage de bord de route de 27 km, situé le long des 22 km de voirie communale.

La commune a été divisée en 9 secteurs pour permettre une rotation sur 9 ans.

Chaque secteur représente entre 3 et 5 km.

Le premier secteur concerné sont les routes de Moréac, de Roguedas et de la Chesnaie.

Le premier chantier est prévu la semaine du 3 mars, dans un mois, avec l'entreprise Arz Elagage.

Le marquage des arbres est programmé les 16 et 19 février prochains. Il est prévu une communication en amont des travaux et une signalétique. Les routes seront fermées à la circulation et les réseaux aériens seront neutralisés.

En attendant le passage de la SCIC Argoat, le bois sera entreposé sur des accotements routiers.

Autre information, l'ADEME réalisera un film de chantier pour pouvoir faire la promotion auprès des autres collectivités. Un communiqué de presse sera également fait avec GMVA pour expliquer l'opération en amont des travaux.

On a aussi reçu en fin d'après-midi, quelques informations sur le nombre de parcelles concernées. Nous avons 91 parcelles qui sont concernées sur le premier secteur. Ça représente 51 propriétaires qui ont été contactés. On a 8 parcelles qui appartiennent au conservatoire du littoral, 6 parcelles qui appartiennent à la commune, et 5 exploitants agricoles qui sont concernés.

33 propriétaires ont déjà donné leur accord et 65 parcelles font l'objet d'un conventionnement. Ça représente 70% des parcelles, c'est très encourageant pour la suite.

Voilà pour les informations que je peux fournir. Je ne sais pas s'il y a des questions.

**Pascal BARRET :**

Merci, Sandrine.

Y a-t-il des questions autour de la table ?

Des interrogations sur le mode de fonctionnement ?

Combien de commune de GMVA qui démarre en même temps ?

**Sandrine CARTRON :**

Pour moi il y en avait 2.

**Pascal BARRET :**

Locqueltas et Arradon, les plus concernés par une chaudière bois parce que toutes les deux ont une chaudière bois, Locqueltas c'est pour la cantine je crois.

**Philippe GUYOT :**

Un petit locatif entre guillemets et un autre bâtiment mais ce n'est pas la cantine, je me souviens plus.

**Pascal BARRET :**

Pas de remarques complémentaires ?

Je vous propose de voter.

*Après débat, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :*

- Autoriser la commercialisation du bois,
- Fixer le prix de vente à 25 € la tonne,
- Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Des oppositions ?

Des abstentions ?

**Le bordereau est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés (29 votants).**

**Délibération 6.**

Il s'agit de deux conventions d'entretien de pistes cyclables intercommunales.

Vous avez les annexes 4 et 5, une piste en service et une piste en travaux.

Sandrine va vous exposer ça.

**Sandrine CARTRON :**

Donc pareil, je vais vous lire le bordereau qui est assez court et puis je reviendrai un petit peu sur les détails des conventions.

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA) est compétente pour la création, l'aménagement, la signalétique et l'entretien des itinéraires cyclables présentant un intérêt majeur sur le territoire. Les axes d'intérêt majeur sont des itinéraires intercommunaux, structurants pour le territoire, qui peuvent être constitués de plusieurs tronçons, en voie propre ou partagée. L'objectif est de garantir aux usagers, sur ces axes, un itinéraire continu et praticable en sécurité.

Afin d'assurer un entretien de qualité des usagers, une convention propose de définir les interventions entre les collectivités territoriales concernées par l'entretien de ces axes :

- Les pistes cyclables unidirectionnelles du Vincin, aménagées en 2022 de chaque côté de la route départementale n°101, entre les giratoires du Vincin et de Botquelen.
- La piste cyclable en voie partagée du giratoire de la Brèche à la route de la Lande du Lignol, en direction de Ploeren, dont l'aménagement est en cours, avec une livraison prévue au printemps 2026.

Concernant la répartition des compétences d'entretien, les collectivités sont soumises à une obligation de résultat pour garantir un itinéraire continu et sécurisé.

Concernant GMVA, l'agglo assurera la maintenance de la structure, des revêtements en enrobés et des accotements, le balayage mécanique 4 fois par an, en automne, en fin hiver et début d'été, le fauchage des accotements 3 fois par an, l'entretien et le remplacement des panneaux cyclables type V45 et du marquage au sol spécifique, les pictogrammes et les chevrons.

Pour les équipements spécifiques du Vincin, GMVA assurera la réparation des îlots enherbés, des bordures béton et des balises "J15", ce sont des petites balises réfléchissantes qui permettent de signaler les endroits à risque.

La commune d'Arradon, elle, interviendra en cas d'urgence pour la sécurisation immédiate en cas de dégradation du revêtement et pour le dégagement d'obstacles imprévus.

La commune interviendra également pour le rappel des obligations d'égoutage auprès des propriétaires riverains.

Concernant la signalisation générale, la commune entretiendra les panneaux et les marquages non cyclables.

Juste une petite précision concernant la piste cyclable Ploeren-Arradon. Il y a une section de voirie partagée avec du trafic autorisé et dont l'entretien incombera intégralement à la commune, tout comme la voie aménagée autour du giratoire de la Brèche. Voilà pour la petite différence.

Le Département est également concerné dans une des conventions, donc ça concerne le Vincin-Botquelen.

Le Département, uniquement sur cette partie-là, assurera l'entretien des traversées de giratoire, sur la RD 101, ainsi que l'entretien des murets et des garde-corps du pont du Vincin.

Concernant la gestion de la voirie, la commune et le Département restent compétents et donc gestionnaires des autorisations de voirie et seront ainsi amenés à délivrer des arrêtés de circulation sur les sections entretenues par GMVA.

Autre point de ces conventions, la durée des conventions est de 5 ans, renouvelable par tacite reconduction avec possibilité de modification par voie d'avenant. La commune s'engage à informer les services de GMVA pour toute intervention ponctuelle ou délivrance d'arrêtés impactant les voies. Voilà pour les éléments des conventions que nous vous proposons de valider ce soir.

**Pascal BARRET :**

Merci, Sandrine.

J'ai une question pratique, on a des usagers à vélo qui nous écrivent, régulièrement, on en connaît. Comment ça va se passer en matière de réactivité pour nous ? Quelqu'un qui signale un problème sur une piste cyclable, il y a de fortes chances qu'il s'adresse à l'accueil de la mairie, pour faire simple.

**Sandrine CARTRON :**

Oui, il y a de grandes chances pour que la mairie soit la première contactée. Après, comme je viens de le dire, si ça a un caractère urgent, s'il y a une mise en sécurité à faire sur ces pistes, la commune interviendra, mais, c'est donc précisé dans les conventions, la commune devra signaler par un rapport à GMVA toutes les interventions qui sont faites.

On est bien, avant tout, de la mise en sécurité pour la commune, sur l'ensemble des sites.

**Pascal BARRET :**

On intervient sur les opérations les plus urgentes et les plus graves.

**Sandrine CARTRON :**

Et on remonte les informations après de GMVA

**Pascal BARRET :**

Pas d'autre remarques ?

Martin tu voulais dire quelque chose ?

**Martin DARBOIS:**

Je voulais simplement dire que GMVA est parfois directement contacté par les usagers.

**Pascal BARRET :**

Oui mais quand ils sont contactés sur une question qui concerne la commune, il faut que le circuit fonctionne dans les deux sens, c'est ce que je voulais dire.

**Martin DARBOIS:**

C'est pour ça que lors des réunions, il y en a eu une ce matin, on a partagé sur le sujet.

**Pascal BARRET :**

Très bien, écoutez, deux beaux projets en tout cas, qui fonctionnent plutôt bien, on va attendre que le deuxième arrive.

*Après débat, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :*

- Approuver la signature des conventions avec Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA), telles que rédigées en annexe,
- Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Des oppositions ?

Des abstentions ?

**Le bordereau est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés (29 votants).**

On a fini avec les délibérations, quelques points d'informations.

Les conventions de mise à disposition, vous en avez trois.

Y a-t-il des remarques ? Non.

Point d'information sur les décisions prises par moi-même avec le mandat qui m'a été donné sur un certain nombre de marchés de travaux. Vous en avez cinq.

Y a-t-il des demandes d'informations ? Non.

Ensuite, les opérations financières avec la carte Achat public. Vous en avez la liste, je ne vous la lis pas. Pas de remarques ?

Enfin, les naissances et les décès, sur l'année 2025, 16 naissances et 88 décès. On est dans un rapport de 5 fois et demi, on est à peu près dans le rapport annuel habituel.

On va arrêter le Conseil, mais il y a peut-être des personnes qui souhaitent vous donner des infos.

Gérard LAPRUN a souhaité prendre la parole.

Marie-Mad DREAN ensuite, Gérard a ouvert son micro.

**Gérard LAPRUN :**

Oui, j'ai juste concernant les cartes qui sont mises sur le site de la commune dans le cadre de la révision du PLU, il y a quelque chose qui ne figure pas, c'est des histoires de couches, on rajoute des choses sur les cartes, et il y a la couche des espaces boisés classés qui ne figurait pas sur les documents qui sont en ligne.

Les fichiers ont été remplacés dans la journée, les fichiers sont les 5.1 et 5.2 du règlement graphique. Pour ceux qui auraient déjà chargé les versions précédentes, je voulais le signaler, les EBC figurent maintenant sur ces nouvelles cartes.

Je remercie Thierry qui a été l'œil vigilant qui a permis de découvrir cette petite anomalie.

**Pascal BARRET :**

Merci. Donc tous les éléments sont à la disposition du public, suite à la réunion, c'était important. Merci.

**Marie-Mad DREAN :**

Juste pour signaler que le 14 février, à La Lucarne va se tenir le forum Job d'été.

Ça se passera de 9h à 12h30. Les communes qui participent sont Arradon, Baden, Le Bono et Plougoumelen, accompagnées de GMVA, de la Mission Locale et de France Travail.

Les jeunes concernés, sont des jeunes de 17 à 25 ans, avec un job dating, l'aide à la rédaction de CV et des simulations d'entretien comme des années précédentes.

C'est le 14 février, premier samedi des vacances.

**Pascal BARRET :**

Merci.

Marina d'abord et Elisabeth.

**Marina WEILL :**

Je voulais rappeler que nous avons un spectacle à La Lucarne, un spectacle communal, pas à Scènes du Golfe, qui s'appelle « La danse bretonne n'existe pas » et qui a l'air assez humoristique.

Je vous le conseille pour samedi soir à 20h30.

Nous avons mis en place un système de billetterie en ligne avec Weezevent, dont vous avez dû avoir la mention dans la dernière newsletter envoyée par Arradon.

**Elisabeth TOUREAU :**

Une information pour vous dire que mardi prochain, 10 février, à midi, à La Lucarne, se déroule le repas des aînés et l'ensemble du Conseil Municipal est donc convié à participer à ce repas.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS ont été informés, je pense que l'information a circulé, mais je vous le reprécise.

Merci.

Le menu, c'est la surprise.

**Pascal BARRET :**

Menu surprise tous les ans et pour ceux qui ne le savent pas, parce que les élus servent les aînés, à table, c'est important.

On va avoir Nathalie pour une information.

**Nathalie DEBLOND :**

Dans le calendrier des choses à venir, je voudrais parler de la 13e édition de la quinzaine du compost qui va démarrer le samedi 28 mars jusqu'au dimanche 12 avril prochain.

Je le dis à l'avance parce qu'il est proposé dans ce cadre de cette 13e édition, comme chaque année d'ailleurs, de cet événement national qui s'intitule « Tous au compost » d'être à l'initiative d'une animation ou d'en rechercher une sur votre commune ou sur votre territoire d'intercommunalité et de participer ou de s'initier en s'associant et en se faisant connaître, soit au sein de sa commune, soit au sein de l'intercommunalité GMVA qui recherche des partenaires pour promouvoir le compostage pour la gestion de nos biodéchets.

Alors bien sûr, c'est l'antenne nationale RCC, Réseau Compost Citoyen, qui chapeaute tout ça et qui est à l'initiative de cet événement qui se répète depuis 13 ans et qui est bien sûr soutenu par l'ADEME.

**Pascal BARRET :**

Merci Nathalie.

D'autres informations ?

On n'oublie pas, me semble-t-il, le 1er mars, les 30 km d'Arradon.

Ce Conseil est terminé.

Le prochain, qui sera le dernier Conseil de la mandature, aura lieu mardi 3 mars à 19h. C'est donc bien le dernier conseil de la mandature 2020-2026.

D'ici là, je remercie tout le monde, ici et ailleurs, et je vous souhaite une très bonne soirée.

Merci.